

BURKINA FASO

La Patrie ou la mort, nous vaincrons !



79^e ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Genève, du 18 au 23 mai 2017

DECLARATION sur le sous-point 12.5 intitulé « Soins de santé primaires » Document A79/5

PILIER : Garantir la santé

POINT 12 : Le point sur les questions examinés par le conseil exécutif

Genève, le 18 mai 2026

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso s'associe à la déclaration prononcée par la Namibie au nom des 47 États membres de la Région africaine. Ma délégation remercie le Bureau ainsi que l'ensemble des parties prenantes pour la qualité du rapport sur les soins de santé primaires d'assurer un accès équitable et de renforcer les soins de santé primaires qui doivent être le fondement de la couverture sanitaire universelle.

Au Burkina Faso, les SSP sont au cœur du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et de la Stratégie Nationale de Santé Communautaire (SNSC) ; Les acquis importants ont été enregistrés ces dernières années en matière d'accès aux SSP :

- L'amélioration de l'accès aux soins par la construction des centres de santé et des postes de santé communautaire
- L'accessibilité financière de la population aux soins par la mise en œuvre de la politique de la gratuité des soins chez les femmes enceintes et chez les enfants de moins de 5 ans depuis 2016 et le lancement en 2026 du RAMU,
- Le renforcement de la ressource humaine par des recrutements massifs en personnel de santé,
- La mise en place des clubs de santé pour la promotion de la santé et la promotion de l'autosoins

Pour terminer, ma délégation prend note du rapport et exhorte l'OMS à renforcer davantage son appui au Burkina Faso dans le domaine durable des soins de santé primaires et de former des coalitions internationales pour favoriser les soins de santé primaires.

Je vous remercie.

PS : 310 mots, soit environ 2 minutes